ANNEXE 1 – Pertes de récolte sur pruniers d'ente

Déclaration des récoltes des pruniers d'ente (pruneaux) ayant subi des dommages pour l'année |_2_|_0_|_2_|_2_|

N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| ; **N° PACAGE :** |__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : _____

Surface productive (contactez votre OP ou le BIP si hors OP) (ha.a.ca)	Quantité récoltée en pruneaux	Surface grêlée (ha.a.ca)	Nom et adresse des organismes auxquels vous avez livré (OP ou autre établissement si hors OP)	La culture sinistrée a-t-elle un contrat d'assurance : (joindre les justificatifs)		Indemnité d'assurance en € perçue ou à percevoir	Autre indemnité hors assurance en € (ex : dégât gibier)
				Grêle	Récolte		

Merci de joindre tout document permettant de justifier des quantités récoltées .

Si vous avez souscrit une assurance monorisque grêle sur la culture sinistrée

saisir le **montant de l'indemnité assurance grêle perçue** pour la campagne *(saisir 0 si aucune indemnité n'a été perçue)*

Date :

Signature et cachet :
Dans le cas des GAEC, signature de tous les associés